
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS no 2 DE LA FCEI
DEMANDE RELATIVE AU PROGRAMME GDP AFFAIRES
DOSSIER R-4041-2018

APPROCHE CONCEPTUELLE

Question 1 :

Références:

- (i) HQD-6, document 2, p. 7
- (ii) HQD-6, document 2, p. 9
- (iii) HQD-6, document 2, p. 18
- (iv) B-0067, HQD-5, document 1, p. 4
- (v) B-0098, p. 13, tableau R-3.1.2

Préambule :

(i)

« Le Distributeur soutient qu'il doit tenter de déterminer le niveau d'appui financier suffisant pour inciter une participation des clients à la hauteur visée par l'Option. »

(ii)

« Il est évidemment possible, à la lumière des résultats qui seront constatés au cours des prochains hivers, que le Distributeur doive apporter des ajustements si les résultats attendus en matière de réduction de la puissance ne sont pas au rendez-vous. »

(iii)

« Le Distributeur est donc d'avis que le rôle des agrégateurs ne pourrait être maintenu qu'à travers une redéfinition de leur rôle, sur la base d'ententes entre les clients du Distributeur et les entreprises spécialisées dans le contrôle des charges. Cette façon de procéder respecterait la relation commerciale que suppose l'application d'un tarif par le Distributeur à son client, tout en permettant à ce dernier de convenir d'une entente avec un tiers qui pourrait lui permettre de réduire sa consommation à la demande du Distributeur et ainsi de participer à l'Option. »

(iv)

« Si le demandeur est un agrégateur, Hydro-Québec se réserve le droit d'exiger que celui-ci lui fournisse par écrit, dans les 5 jours suivant l'acceptation, une preuve qu'il a avisé les clients dont il est le mandataire qu'il sera le seul à être lié à Hydro-Québec, à pouvoir communiquer avec elle et à recevoir le crédit. »

(v)

Le Distributeur présente au tableau R-3.1.2, la ventilation des abonnements dont l'effacement est inférieur au seuil d'admissibilité de 15 kW, proposé à l'Option, incluant les abonnements des agrégateurs.

TABLEAU R-3.1.2 :
VENTILATION DES ABONNEMENTS EN-DESSOUS D'UN SEUIL D'EFFACEMENT DE 15 kW –
HIVER 2019-2020

	Marché			Total
	Industriel	Institutionnel	Commercial	
Nombre d'abonnements	27	235	119	381
<i>dont agrégateurs</i>	2	1	4	7
Effacement réel (kW)	117	1 422	765	2 304
<i>dont agrégateurs (kW)</i>	7	2	14	23

Questions :

- 1.1. Veuillez élaborer sur les fondements théoriques qui sous-tendent l'approche du Distributeur consistant à déterminer un objectif pour ensuite fixer un niveau d'appui financier. Veuillez expliquer en quoi cette approche est optimale d'un point de vue économique.
- 1.2. Relativement à la référence (ii), veuillez indiquer s'il est possible qu'à la lumière des résultats constatés, le Distributeur doive réduire l'appui financier si les résultats attendus sont dépassés.
- 1.3. Relativement à la référence (iii), veuillez indiquer si le modèle décrit par le Distributeur peut permettre à des clients dont l'effacement est inférieur à 15 kW d'adhérer à l'option.
- 1.4. Veuillez expliquer pourquoi la notion d'agrégateur ne pourrait être intégrée au tarif alors qu'elle a été autorisée par la Régie dans le cadre des tarifs provisoires (iv).

- 1.5. Considérant que la vaste majorité des abonnements de moins de 15 kW ne sont pas liés à des agrégateurs (v) et qu'ils participent au programme malgré le seuil de 200 kW, veuillez confirmer que ces abonnements sont associés à d'autres d'un même client pour un total supérieur à 200 kW. Sinon veuillez expliquer leur présence dans le programme.
- 1.6. Considérant que les comptes de moins de 15 kW sont pour l'essentiel liés à des clients aux comptes multiples avec qui le Distributeur devra traiter de toute manière, veuillez expliquer en quoi il est utile d'imposer un seuil de 15 kW.

AUDIT - CLIENTS NON PARTICIPANTS

Question 2 :

Références:

- (i) B-0094, HQD-6, document 5, p. 4
- (ii) B-0094, HQD-6, document 5, p. 13
- (iii) B-0094, HQD-6, document 5, pp. 11 et 12
- (iv) B-0094, HQD-6, document 5, p. 20
- (v) B-0094, HQD-6, document 5, p. 4
- (vi) B-0085, HQD-6, document 2, p. 8
- (vii) B-0094, HQD-6, document 5, p. 2

Préambule:

(i)

« L'appui minimum qui a été identifié est de 20 \$/kW. Dans ce cas, il s'agit d'un client de grande puissance du secteur de la santé mais non éligible au tarif LG. L'audit du programme GDP Affaires a démontré que les coûts d'implantation de la GDP dans ce secteur sont moins importants, ce qui pourrait expliquer le plus faible seuil fourni par ce client. »

(ii)

« Le crédit ne vise pas à compenser les investissements qui pourraient être nécessaires pour mettre en place les mesures de réduction de consommation (puissance).

Quelle est votre meilleure estimation de ces coûts? Vous pouvez donner un coût par heure ou par événement au besoin. Ici, nous ne cherchons pas à connaître les investissements requis pour participer à l'option. »

(iii)

« L'information fournie aidera d'Hydro-Québec à définir les barèmes d'un tel tarif, dans l'éventualité où il serait offert. Vos réponses seront tenues strictement confidentielles. L'appel prendra environ 15 minutes. Est-ce que c'est un bon moment?

[...]

Maintenant, j'aimerais savoir votre niveau d'intérêt pour une option de gestion de la demande en puissance qui sera fixée dans les prochains mois. »

(v)

« Les résultats quantitatifs se divisent en deux catégories, soit pour les clients non-participants et pour les participants. Il est important de souligner que la quantification de l'appui financier requis est beaucoup plus difficile à quantifier pour les non-participants puisque ces derniers ont une connaissance évidemment plus limitée des mécanismes de GDP et des coûts associés à la mise en œuvre des mesures de GDP. Dans bien des cas, les clients non-participants ne pouvaient quantifier directement en \$/kW le niveau d'appui financier requis. Il a toutefois été possible d'obtenir des indications sur le niveau global d'appui requis en termes plus globaux, tel qu'un pourcentage de leur facture, ou encore une valeur totale annuelle en dollars. Dans de tels cas, la puissance pointe du client était demandé ou encore un estimé de leur réduction possible en kW. Cette information permettait alors de dériver un niveau d'appui en termes de \$/kW d'effacement typique. L'incertitude demeure plus élevée avec les non-participants dû à cette difficulté de bien cerner les coûts associés à la mise en place de la GDP dans leur entreprise. Au total, plus de 60% des non-participants ayant participé à l'entrevue ont tout de même pu fournir des indications sur l'appui minimal requis, malgré le niveau d'incertitude plus élevé qui demeure applicable à leur estimation. » (Nous soulignons)

(vi)

« Le Distributeur a donc mandaté la firme Technosim afin de sonder des clients, tant des participants actuels au Programme que des clients potentiels quant au niveau d'appui financier récurrent minimal qui leur serait nécessaire pour maintenir leur adhésion, accroître leur participation ou adhérer à l'Option, et qui compenserait à la fois les coûts directs (tels que ceux présentés à l'Audit) et les coûts indirects ou intangibles liés à une telle adhésion, de même qu'une juste rémunération représentative de l'effort qu'ils consentent ou auraient à consentir, des risques encourus et des pertes financières subies. Les résultats de cet exercice, non encore disponibles, pourraient permettre de mieux juger de la justesse des prix établis pour l'Option. Une fois ces résultats obtenus, le Distributeur pourrait devoir ajuster sa proposition. » (Nous soulignons)

(vii)

« Le marché visé par l'enquête correspond aux abonnements de moyenne puissance. Hydro-Québec a fourni un échantillon de 106 noms de clients de divers secteurs n'ayant pas participé au programme GDP Affaires, dont 7 de centre de traitement de données. »

Questions :

- 2.1. Veuillez commenter l'apparente incohérence entre la référence (i) où il est suggéré que les coûts d'implantation pourraient avoir un rôle à jouer dans le seuil de 20\$ et la référence (ii) qui indique aux clients de ne pas en tenir compte.
- 2.2. Selon Technosim, se peut-il que des clients aient établi leur seuil en tenant compte des coûts d'implantation malgré les consignes données dans le sondage?
- 2.3. Pour un client qui aurait des coûts d'implantation, veuillez commenter quant à la fiabilité du seuil établi, considérant l'information limitée dont il dispose quant à la configuration hypothétique de ses équipements au moment de répondre à l'audit.
- 2.4. Relativement à la référence (iii), veuillez indiquer si le fait d'informer les répondants que leurs réponses sont susceptibles d'influencer l'appui financier pourrait biaiser leurs réponses. Dans la négative, veuillez justifier votre réponse.
- 2.5. Veuillez compléter le tableau B1(iv) en ajoutant l'information sur les réponses D1 à D4 et en identifiant les quatre clients ayant déjà participé au programme GDP Affaires et les deux qui auraient souhaité y demeurer. Veuillez de plus y présenter l'information brute (puissance de pointe, réduction de puissance, \$/kW et autre) obtenue en réponse à la question E (tel que spécifié à la référence v) et, pour les répondants n'ayant pas donné une réponse en \$/kW, présenter le calcul effectué par Technosim pour établir le seuil en \$/kW.
- 2.6. Sur la base de votre réponse à la question précédente, veuillez commenter sur la cohérence des réponses des répondants entre les motifs de non-participation à la GDP Affaires, la rémunération prévue par la GDP Affaires et les seuils énoncés pour participer à l'option.
- 2.7. Considérant que l'objectif de la présente phase du dossier est d'établir un appui financier dégressif, veuillez indiquer en quoi il est utile d'évaluer le niveau d'appui financier recherché par les clients non participants si l'on n'est pas en mesure de le mettre en lien avec un niveau d'effacement.
- 2.8. Pour chacun des répondants non participants, veuillez fournir la puissance de pointe ainsi que la réduction de puissance estimée, lorsque disponible, et l'ajouter au tableau fourni en réponse à la question 2.5.

- 2.9. Relativement à la référence (vii), veuillez expliquer la méthode appliquée pour sélectionner les 106 clients n'ayant pas participé au programme GDP Affaires.

AUDIT - CLIENTS PARTICIPANTS

Question 3 :

Références:

- (i) B-0094, HQD-6, document 5, p. 6, tableau 2

Préambule :

- (i)

Tableau 2 : Seuil minimal identifié par les clients participants

Effacement passé (kW)	Appui minimal (\$/kW)
119	\$ 70
137	\$ 84
289	\$ 70
290	\$ 75
304	\$ 66
438	\$ 34
450	\$ 70
561	\$ 70
1309	\$ 50
5279	\$ 11
Moyenne	\$ 60
Médiane	\$ 70
Écart-type	\$ 22

Questions :

- 3.1. Veuillez ajouter une colonne au tableau 2 indiquant la date d'adhésion initiale au programme GDP Affaires.
- 3.2. Croyez-vous qu'il y ait un lien entre le fait que 40% des répondants aient répondu 70 \$ et que le niveau d'appui actuel soit de 70 \$? Si oui, cela indique-t-il selon vous un biais dans les réponses des participants?

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Question 4 :

Références:

- (i) B-0085, HQD-6, document 2, p. 13, tableau 2
- (ii) B-0007, HQD-1, document 2, p. 8 tableau 2
- (iii) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 9, tableau 2
- (iv) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 26
- (v) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 13, tableau 3
- (vi) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 18, figure 8
- (vii) Tarification dynamique : bilan de l'hiver 2019-2020, p. 27

Préambule :

- (i)

TABLEAU 2 :
DÉFINITION DES STRATES DE RÉDUCTION DE PUISSANCE ET
DE L'APPUI FINANCIER DÉGRESSIF

Strates de réduction de puissance (kW)	Nombre d'abonnements		Effacement (kW)		Écart type Effacement(kW)
	Nombre	%	Nombre	%	
De 15 à 199	1 050	73%	63 948	22%	43
De 200 à 599	280	20%	95 178	32%	99
De 600 à 1 199	70	5%	58 915	20%	164
De 1 200 à 1 799	17	1%	24 607	8%	86
De 1 799 et plus	14	1%	52 411	18%	1 592
Total	1 431	100%	295 059	100%	-

- (ii)

TABLEAU 2 :
VENTILATION DES ABONNEMENTS PAR TARIFS

	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Abonn.	MW	Abonn.	MW	Abonn.	MW
Tarifs DM et DP	25	1	53	3	74	4
Tarifs G et G9	67	2	495	16	753	28
Tarif M	78	13	648	137	1160	196
Tarif LG	13	10	49	27	70	60
Total	183	25	1245	183	2057	287

(iii)

TABLEAU 2 :
TAUX D'ADHÉSION ET DONNÉES RELATIVES AU RECRUTEMENT -
HIVER 2019-2020

	Clients domestiques	Clients petite puissance	Total
Nombre de courriels d'invitation envoyés	407 000	23 000	430 000
% courriels ouverts	± 60%	± 50%	
% de clics vers le site Web HQ	± 40%	± 25%	
Nombre de clients ayant accédé à l'outil de simulation¹	32 830	670	33 500
Nombre d'appels au service à la clientèle²	5 332	410	5 742
<i>durée moyenne des appels</i>	804 sec.	695 sec.	
Nombre d'adhésions	20 012	343	20 355
% via le libre-service (Espace client)	92%	88%	
% via un représentant du service à la clientèle	8%	12%	
Taux d'adhésion (% des courriels envoyés)	5%	1%	5%

(iv)

« 26. Selon les résultats du sondage réalisé à la suite de l'hiver, 38 % des clients domestiques et 37 % des clients de petite puissance se disent satisfaits à l'égard des économies réalisées au cours de l'hiver 2019-2020.

27. Étant donné le peu d'intérêt des clients de petite puissance, le recrutement pour l'hiver 2020-2021 vise surtout les clients domestiques. Les clients au tarif G qui le souhaitent peuvent toutefois adhérer à l'une ou l'autre des deux options offertes »

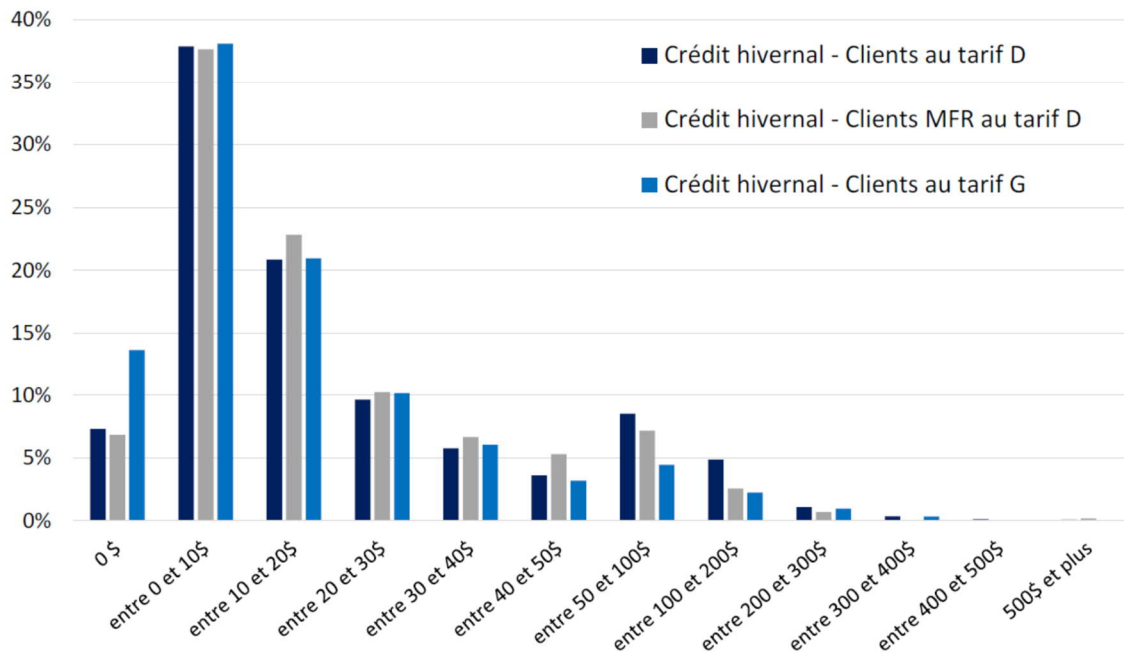
(v)

TABLEAU 3 :
RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE INSCRITE AUX
OPTIONS DE TARIFICATION DYNAMIQUE AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2019

Clients domestiques		Clients de petite puissance		Total
Crédit hivernal	Flex D	Crédit hivernal	Flex G	
17 575	2 437	316	27	20 355

(vi)

FIGURE 8 :
DISTRIBUTION DES ÉCONOMIES RÉALISÉES AU CRÉDIT HIVERNAL



(vii)

Le Distributeur indique que deux clients ont été recrutés pour le projet pilote Flex M sur un objectif de vingt.

Questions :

- 4.1. Veuillez refaire le tableau 2 de la référence (i) en ventilant les strates de réduction de puissance comme suit : 0-15 kW, 15-50 kW, 50-200 kW, 200-600 kW, 600-1 200 kW, 1 200-1 800 kW, 1 800 kW et plus. Veuillez également présenter un tableau similaire pour chacun des trois marchés.
- 4.2. Veuillez ventiler les 1 431 abonnements participants de la référence (i) par tarif selon le format présenté à la référence (ii).
 - 4.2.1. Veuillez de plus ventiler les abonnements au tarif M selon les strates de puissance maximale appelée suivantes : 50-250 kW, 250-500 kW, 500-1 000 kW, 1 000-2 000 kW, 2 000 kW et plus.

- 4.2.2. Dans le même tableau, veuillez ajouter une colonne présentant le nombre total d'abonnements (participants et non-participants) pour chacun des tarifs/strates;
- 4.3. Veuillez mettre à jour au 1^{er} décembre 2020 les tableaux 2 et 3 des références (iii) et (v).
- 4.4. À la lumière du peu d'intérêt de la clientèle des tarifs G et M pour le crédit hivernal et les tarifs Flex (références iii, iv et vii), veuillez indiquer si, selon le Distributeur, il est judicieux d'utiliser les paramètres de ces tarifs et options comme point d'ancrage de l'option de gestion de la demande en puissance.
- 4.5. Relativement à la référence (vi), veuillez confirmer qu'aucun des clients du tarif G inscrits au crédit hivernal n'aurait atteint le seuil d'admissibilité à l'Option de 15 kW. Veuillez indiquer s'il en va de même pour l'hiver 2020-2021.
- 4.6. Parmi les abonnements au tarif LG ayant participé au programme GDP Affaires à un moment ou à un autre ou à l'Option, veuillez indiquer combien avaient auparavant participé à l'option d'électricité interruptible et indiquer l'effacement qu'ils y offraient.
- 4.7. Pour l'année 2019-2020, veuillez indiquer le nombre d'abonnements LG à l'option d'électricité interruptible et l'engagement de chacun d'eux.
- 4.8. Le cas échéant, veuillez expliquer ce qui pourrait justifier qu'un client au tarif LG préfère l'option d'électricité interruptible à la GDP Affaires.

PROPOSITION DU DISTRIBUTEUR, HARMONISATION

Question 5 :

Références:

- (i) B-0007, HQD-1, document 2, p. 9, tableau 4;
- (ii) B-0085, HQD-6, document 2, p. 11

Préambule :

(i)

**TABLEAU 4 :
HISTORIQUE DES INTERRUPTIONS RÉELLES DES PARTICIPANTS**

Option d'électricité interrompible*		
	Heures	Appels
2013-2014	28 à 57	7 à 13
2014-2015	0 à 43	2 à 9
Programme GDP Affaires		
	Heures	Appels
2015-2016	16	5
2016-2017	9	3
2017-2018	25	7

(ii)

« Aux fins de comparaison de l'appui financier moyen de l'Option avec celui des autres options tarifaires du Distributeur, un client au tarif G adhérant à l'option de crédit hivernal a droit à un crédit de 50 ¢/kWh pour chaque kWh d'énergie effacée. Compte tenu de la faiblesse, voire de l'absence de coûts récurrents pour bien des adhérents à cette option, ce montant vise à rémunérer essentiellement l'inconfort et le désagrément qui leur sont causés. En ce qui a trait à l'option 1 de l'OEI, un client peut recevoir un crédit pouvant atteindre 40 \$/kW, dépendamment du nombre d'heures demandé par le Distributeur. Ainsi, l'appui financier moyen de 60 \$/kW de l'Option s'inscrit dans la continuité tarifaire demandée par la Régie. »

Questions :

- 5.1. Veuillez compléter le tableau de la référence (i) pour les hivers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 à ce jour. Veuillez inclure les données de l'option d'électricité interrompible pour l'ensemble des hivers depuis 2013-2014. Veuillez de plus inclure l'option de crédit hivernal et le tarif Flex.
- 5.2. Veuillez justifier d'utiliser le crédit maximal de 40\$/kW de l'OEI comme base de comparaison avec l'Option alors que, considérant le nombre typique d'heures d'interruption, cela ne reflète pas le crédit qui peut être réalistement anticipé par les clients.

- 5.3. Relativement à la référence (ii), veuillez élaborer davantage sur ce qui permet au Distributeur de conclure que « l'appui financier moyen de 60 \$/kW de l'Option s'inscrit dans la continuité tarifaire demandée par la Régie ».